



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-052

VALORISATION DES EAUX
TRAITEES EN SORTIE DE STATION
D'EPURATION

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE
SOUS FORME DE SPIC

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 25 mars 2016 et affichée le
25 mars 2016.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 11 4 AVR. 2016

LE MAIRE

Olivier HOARAU

SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq avril, le
Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après
convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye
5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe,
M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa
11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, Mme Sonia Bitaut,
M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain
Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien,
Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux,
Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-
Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mémouna
Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme
Valérie Auber.

Absents représentés : M. Fayzal Ahmed Vali
6^{ème} adjoint (par M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint),
Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe (par M. Jean Claude
Maillot 9^{ème} adjoint), M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint
(Mme Danila Bègue), M. Jean-Paul Babef (Mme Bibi
Fatima Anli), M. Ludovic Latra (M. Brandon Incana),
M. Jean-Hubert M'Simbona (Mme Brigitte Laurestant),
Mme Dorisca Tiburce (par M. Alain Iafar) Mme Mikaëla
Latra (Mme Catherine Gossard), Mme Sabine Le Toullec
(Mme Mémouna Patel), M. Patrick Jardinot (par
Mme Valérie Auber).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Karine Mounien à
17h09, M. Daniel Vassinot à 17h10.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrice Payet,
Mme Firose Gador.

.....
.....

**VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION
CREATION D'UN BUDGET ANNEXE SOUS FORME DE SPIC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions prévues aux articles L2221-1 et suivants,

Vu le Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE Ouest) du 29 juillet 2015 et sa disposition 3.1.2-d, promouvant la réutilisation des eaux usées traitées,

Vu l'avis favorable du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Port et de la Possession (SIAPP) qui s'est tenu le 14 mars 2016 sur la mise à disposition de l'eau traitée en sortie de station d'épuration à la Ville du Port,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est tenue le 15 mars 2016 sur la création de ce nouveau budget annexe,

Vu l'avis favorable du comptable public assignataire de la commune du Port et de ses budgets annexes, consulté le 18 mars 2016 sur la création de ce nouveau budget annexé à la Ville,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » et « aménagement-Travaux – Environnement » du 22 mars 2016,

Vu le rapport présenté à la commission communale Aménagement Travaux et Environnement en séance du 22 mars 2016 relatif à la création de ce nouveau budget annexe sous forme de SPIC,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la création de ce nouveau budget annexé à la Ville portant sur la valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration aux caractéristiques suivantes :

- Nom : Valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration ;
- Forme juridique : Service Public Industriel et Commercial ;
- Mode de gestion : Ville ;
- Nomenclature budgétaire et comptable : M49 ;
- Assujettissement à la TVA : OUI ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE SOUS FORME DE SPIC

La Ville du Port porte un projet innovant de valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration destinées à l'arrosage des espaces verts et à des usages industriels.

Ce projet s'appuie sur un principe d'adaptation de la qualité de l'eau aux usages :

- La ressource puisée dans le milieu naturel sera prioritairement affectée aux usages domestiques et assimilés,
- La ressource issue du traitement des effluents de la station d'épuration sera destinée aux usages ne nécessitant pas d'eau de qualité alimentaire tels que l'arrosage des espaces verts publics et certains process industriels.

Ce projet permettra à terme d'économiser près d'un million de mètres cubes d'eau par an, soit 1/10^{ème} de l'eau produite annuellement.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce projet qui n'est pas encore finalisé à ce jour, la Ville du Port souhaite disposer des eaux traitées en sortie de la station d'épuration. Le Conseil syndical SIAPP du 14 mars 2016 a validé la mise à disposition de cette eau à la Ville.

Aussi, la Ville propose de procéder en 2 étapes :

- La création d'un nouveau budget annexe pour fournir l'eau traitée (eau grise) aux industriels qui en feront la demande dès maintenant,
- La réalisation du projet de réutilisation des eaux traitées en sortie de la station d'épuration, dont le choix du mode de gestion (*régie, délégation de service public ou concession*) n'est pas encore arrêté et pour lequel la Ville est actuellement accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Ainsi, cette activité constitue un service public au sens du Code Général des Collectivités Territoriales dans la mesure où il satisfait un double besoin d'intérêt général : la préservation de la ressource en eau et la sécurisation de l'approvisionnement des administrés.

Il s'agit d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) satisfaisant les 3 conditions suivantes :

- L'objet du service est assimilable aux activités généralement accomplies par les personnes privées (fourniture d'eau traitée),
- Le financement est essentiellement assuré par les redevances des usagers en contrepartie de la prestation fournie ;
- Le fonctionnement du service est comparable à celui d'une entreprise commerciale.

A ce titre et conformément aux dispositions de l'article L-2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce SPIC, répond à des règles comptables spécifiques et doit disposer d'un budget annexe qui s'équilibrera en dépenses (études, investissements, charge de personnel, frais d'exploitation) et en recettes (redevances des usagers, subventions).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 mars 2016 a émis un avis favorable sur la création de ce nouveau budget annexe

Le comptable public assignataire de la commune du Port et de ses budgets annexes consulté le 18 mars, a donné un avis favorable à la création de ce nouveau budget annexé à la Ville.

Les caractéristiques de ce budget annexe sont les suivantes :

- Nom : Valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration ;
- Forme juridique : Service Public Industriel et Commercial,
- Mode de gestion : Ville ;
- Nomenclature budgétaire et comptable : M49 ;
- Assujettissement à la TVA : OUI ;

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Se prononcer sur la création de ce nouveau budget annexé à la Ville portant sur la valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration aux caractéristiques sus visées ;
- Autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**Affaire suivie par la Direction Générale des Services Techniques
Service Eau- Assainissement**